

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière : ENVIRONNEMENT

**OBJET :
OPERATION
VILLE DURABLE
N°2021-07-
PROJET DE
REPLACEMENT
DES CHAUDIÈRES
A GAZ DE VILLE
DU GROUPE
SCOLAIRE JEAN
MOULIN PAR UNE
CHAUFFERIE
BOIS AUX
PLAQUETTES
FORESTIÈRES**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine
SANTINI, Prèscillia GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH,
Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations : Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine
CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte
BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à
Evelyne GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène
GIRAL, Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN
DATE DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE

DU : **23 NOV. 2021**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU **24 NOV. 2021**

Absents excusés : Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel
RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER,
Audrey GAIANI

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Depuis plusieurs années, la Ville a engagé une action volontariste en faveur du développement durable, et notamment en matière environnementale.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018.02 en date du 12 mars 2018 par laquelle la commune de Castelnaudary a adhéré à la mission d'analyse d'opportunité bois-énergie proposée par le SYADEN.

Ainsi, la ville a souhaité connaître la possibilité de remplacer son unité de production en chauffage gaz de ville du groupe scolaire Jean Moulin par un système de chauffage aux plaquettes de bois déchiqueté ou plaquettes forestières, afin de diminuer sa consommation en énergies fossiles. Le bois déchiqueté est issu du broyage des résidus des exploitations forestières, de l'entretien des

haies, des campagnes d'élagage, ou encore des scieries qui recyclent ainsi leurs déchets de bois. Ces déchets sont en général broyés puis séchés pendant une période allant de 6 mois à un an, afin de diminuer le taux d'humidité et d'optimiser la combustion.

Le bilan carbone du bois est neutre, puisque le gaz carbonique dégagé par la combustion est capté et absorbé par les arbres à l'extérieur. Le rendement énergétique du poêle à plaquettes est de 90% et permet en outre, de réaliser de grandes économies d'énergie.

Cette étude a fait l'objet d'une analyse d'opportunité et le coût de remplacement des chaudières du Groupe Scolaire s'élève à un montant HT estimé de 103 937 € avec la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de remplacer les chaudières à gaz de ville du groupe scolaire Jean Moulin par une chaufferie aux plaquettes de bois déchiqueté ou plaquettes forestières.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le remplacement des chaudières à gaz de ville du groupe scolaire Jean Moulin par une chaufferie aux plaquettes de bois déchiqueté ou plaquettes forestières.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une demande de subvention auprès de l'ADEME, la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aude « CD11 ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant la bonne réalisation de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le

24/11/2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

23/11/2021
Par publication le :

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 011-211100763-20211115-DB2021289-DE

Bersier
Levrault